

Vous pouvez nous joindre à ethique@gouv.qc.ca

Vous voulez organiser un atelier ou une formation sur le thème du plagiat électronique dans les travaux scolaires ? Vous avez des questions à propos de la CEST ou de ses activités ?

Visitez le www.ethique.gouv.qc.ca

Pour consulter l'avis de la CEST-Jeunesse et pour en savoir plus sur la CEST, guidez les acteurs concernés dans leur prise de décision. La Commission de l'éthique de la science et de la technologie est un lieu de réflexion et de discussion sur les grandes questions éthiques suscitées par le progrès de la science et de la technologie. Sa mission consiste, d'une part, à informer, sensibiliser, recevoir des opinions, susciter la réflexion et organiser des débats sur les enjeux éthiques du développement de la science et de la technologie, et, d'autre part, à proposer des orientations susceptibles de

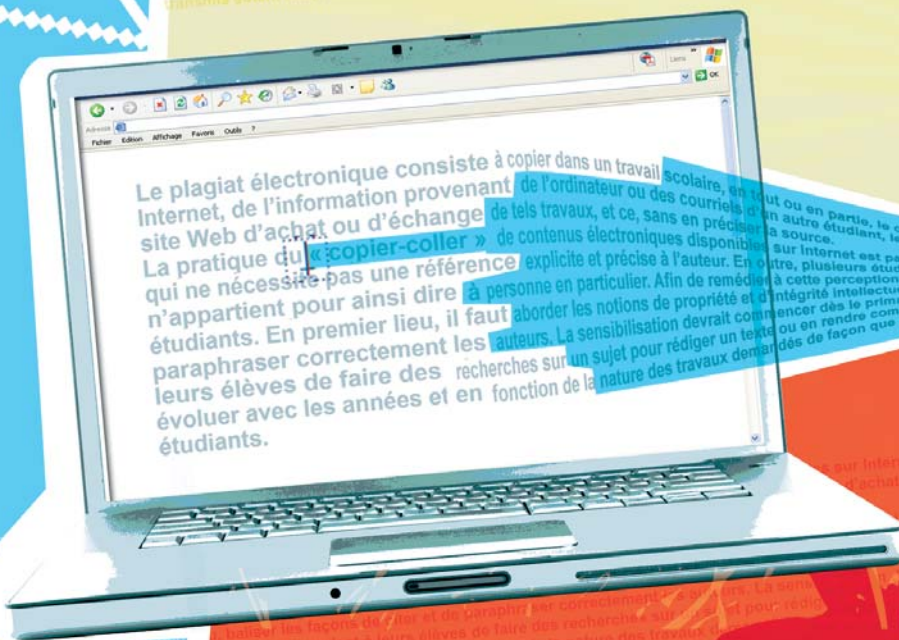
Qu'est-ce que la Commission de l'éthique de la science et de la technologie ?

Au printemps 2005, la Commission de l'éthique de la science et de la technologie (CEST) mettait sur pied un projet de CEST-Jeunesse qui devait se prononcer sur une pratique soulevant des questions éthiques : le plagiat électronique dans les travaux scolaires. Le projet de réunir une CEST-Jeunesse s'inspire de la tenue du Parlement jeunesse, organisé depuis plusieurs années par la Direction des services pédagogiques de l'Assemblée nationale du Québec. L'objectif principal du projet de la CEST-Jeunesse est de permettre à de jeunes cégépiens de s'intéresser concrètement aux enjeux éthiques des applications de la science et de la technologie dans le cadre de la préparation d'un avis au gouvernement du Québec et la formulation de recommandations à son intention.

Qu'est-ce que la CEST-Jeunesse ?

Plagiat

électronique dans les travaux scolaires



Le plagiat a certes existé de tout temps, mais avec l'avènement d'Internet, des technologies de l'information et de la communication et la numérisation d'un grand nombre d'oeuvres de toutes provenances, il devient de plus en plus facile d'« emprunter » des mots bien choisis, de belles phrases, de bonnes idées, des images qui parlent et qui plaisent. Petit cousin du piratage électronique – téléchargement de musique et de films –, le plagiat électronique retient beaucoup moins l'attention. Pourtant, il se pratique régulièrement dans le milieu éducatif.

Quelles solutions ? Quelles valeurs ?

Pour une prévention basée sur l'honnêteté, la responsabilité, l'originalité et le plaisir d'apprendre

La pratique du « copier-coller » de contenus électroniques disponibles sur Internet est parfois perçue comme une pratique normale et anonyme qui ne nécessite pas une référence explicite et précise à l'auteur. En outre, plusieurs étudiants considèrent que ce qui se trouve sur le Web n'appartient pour ainsi dire à personne en particulier. Afin de remédier à cette perception, il est souhaitable de fournir des directives précises aux étudiants. En premier lieu, il faut aborder les notions de propriété et d'intégrité intellectuelles, et, en second lieu, baliser les façons de citer et de paraphraser correctement les auteurs. La sensibilisation devrait commencer dès le primaire, à partir du moment où les enseignants demandent à leurs élèves de faire des recherches sur un sujet pour rédiger un texte ou en rendre compte oralement. La nature de la sensibilisation devrait évoluer avec les années et en fonction de la nature des travaux demandés de façon que les messages transmis soient adaptés aux réalités des étudiants.

L'honnêteté autant envers l'enseignant qu'envers les autres élèves, le sens des responsabilités, un certain sentiment d'honneur et de fierté chez les étudiants, l'originalité et l'innovation sont les principales valeurs que cet effort de sensibilisation devrait véhiculer.

Pour des sanctions claires, adaptées et rigoureuses : transparence et équité

Combattre le plagiat électronique ne peut se faire sans la mise en place de règles et de sanctions claires, adaptées et rigoureuses. Les sanctions doivent être comprises comme un outil constructif visant à faire prendre conscience aux étudiants la portée de leur geste. À cet égard, la politique institutionnelle relative au plagiat électronique devrait être adaptée au niveau de formation de l'étudiant et à la récidivité de l'acte.

L'implantation de la réglementation et des sanctions en matière de plagiat électronique doit miser sur les valeurs de transparence et d'équité. La transparence devrait se traduire par la diffusion la plus large possible des règles et des sanctions. Par souci d'équité envers les étudiants, il est important que tous les enseignants de tous les établissements d'enseignement du Québec appliquent les mêmes sanctions.

Qu'est-ce que le plagiat électronique au juste ?

Le plagiat électronique consiste à copier dans un travail scolaire, en tout ou en partie, le contenu d'un site Web, de documents disponibles sur Internet, de l'information provenant de l'ordinateur ou des courriels d'un autre étudiant, le contenu d'un travail scolaire téléchargé à partir d'un site Web d'achat ou d'échange de tels travaux, et ce, sans en préciser la source.

Le plagiat électronique : une pratique acceptable ?

Avant de se prononcer sur une telle question, il faut se demander si le plagiat entre en conflit avec les buts de l'éducation. De plus, sous l'angle de l'évaluation éthique, il faut se questionner sur les conséquences qu'il peut avoir et les valeurs en jeu.

Parmi les buts de l'éducation, il faut noter l'acquisition de connaissances, le développement d'habiletés de synthèse, d'analyse et de jugement critique, et de la capacité à être autonome et à innover dans le cadre d'une formation qui prépare l'étudiant à devenir un citoyen actif et honnête.

De prime abord, il est improbable que l'appropriation du travail d'autrui puisse favoriser l'atteinte des buts énumérés ci-dessus.

Du reste, la formation citoyenne sous-tend la valorisation de l'honnêteté intellectuelle. Toutefois, l'importance quasi démesurée accordée aux notes et à la réussite scolaire tend à miner à la base cette culture de l'honnêteté intellectuelle en faisant passer la réussite au-dessus des valeurs d'honnêteté et de bonne foi. Cette situation peut encourager des étudiants à plagier afin d'obtenir de bons résultats scolaires, plutôt que d'investir le temps et l'énergie nécessaires à leur réussite personnelle et au développement de compétences durables.